

Nos Séniors

Le Conseil Départemental par le biais de la Maison Des Solidarités (94 bd de la Méditerranée - 31270 Frouzins - Contact : 05.34.63.03.20) organise une solidarité active au service des seniors dépendants. L'objectif est d'apporter des réponses précises aux besoins des seniors dépendants : évoluer dans un lieu de vie adapté, assurer l'entretien du domicile, garder un contact permanent avec l'extérieur... Toutes les informations sur leur [site internet](#)

En bref...

Face à la dépendance: l'allocation personnalisée d'autonomie

Dès 60 ans, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est l'aide financière la plus adaptée à la perte d'autonomie. Elle concerne toutes les familles qui doivent affronter à un moment ou à un autre un problème de dépendance. Adaptée aux situations individuelles, à domicile elle contribue principalement à l'emploi d'un ou plusieurs salariés chargés d'aider la personne âgée à rester chez elle.

Ressources insuffisantes : des solutions

Si les ressources sont insuffisantes, l'Aide Sociale contribue principalement au paiement des frais d'hébergement en établissement. Le dispositif concerne le tarif hébergement que l'établissement d'accueil facture.

Les personnes âgées de plus de 65 ans, de condition modeste et propriétaires d'un logement, peuvent également bénéficier d'un allègement fiscal sur la part de la taxe foncière calculée sur les propriétés bâties.

Favoriser le maintien à domicile

Continuer à vivre chez soi reste le souhait majoritairement partagé par bon nombre de personnes âgées. Les satisfaire implique souvent la nécessité d'un accompagnement humain compétent, les services d'aide à domicile. L'APA ou l'aide sociale aident au financement de ces intervenants professionnels.

En complément, pour sécuriser le maintien à domicile Téléassistance 31, un dispositif d'aide à distance est proposé gratuitement. Il permet écoute, réconfort et secours, 24h/24 et 7 jours/7. Selon l'appel, le lien peut alors être fait avec la famille de la personne âgée ou un service d'urgence.



Solutions logement sur la commune : la résidence de Lègue

La Résidence de Lègue est une structure d'accueil de personnes âgées et handicapées autonomes, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Frouzins.

La responsable est Mme Christine AIME, contact : 05 62 87 20 14.

Située dans un petit immeuble locatif à proximité du centre du village, elle est composée de 23 appartements, dont 2 de Type 1, 15 de Type 2 et 6 Type 3 conçus et adaptés aux besoins des personnes âgées.

La Résidence de Lègue n'est pas une structure médicalisée : elle dispose d'un service de Télésurveillance et fait appel, au besoin, aux professionnels de santé choisis par le résident et sa famille. Elle répond à un besoin actuel, à mi-chemin entre le domicile et la structure d'accueil médicalisée, qui est d'accompagner les personnes âgées dans leur vie quotidienne autonome tout en leur offrant surveillance, sécurité et information tous les jours de l'année.

Pour assurer ce fonctionnement, une équipe de maîtresses de maison se remplace afin d'être présente 24h/24 et propose aux locataires un accompagnement et une surveillance au quotidien, des animations, une coordination des intervenants extérieurs.

Un appartement d'accueil est mis à la disposition des résidents. Il est composé d'un coin salon avec une cheminée et d'une véranda où les résidents peuvent se retrouver pour les animations, d'une salle à manger où sont servis les repas.

A la résidence tous les anniversaires sont fêtés. Tous les après-midi diverses activités sont proposées :

- * Loto, jeux de société
- * Activités manuelles
- * Sorties au restaurant
- * Visites culturelles diverses, cinéma
- * Repas de quartier

La résidence permet de préserver l'autonomie des personnes, de respecter leur choix de vie, d'éviter l'isolement et de permettre le soutien à domicile.



Deux autres structures existent également sur la commune :

- * La résidence La Triade
- * La résidence Les Terrasses des Mailheaux